

**Direction départementale des territoires  
du Haut-Rhin**

Service eau, environnement et espaces naturels

Colmar, le 28 avril 2020

**Projet d'arrêté fixant les dates d'ouverture et de  
fermeture de la chasse**  
Reprise de la consultation du public  
du 24 février au 16 mars 2020  
interrompue le 12 mars 2020 en raison de confinement  
Complément de période de consultation du public :  
29 avril au 3 mai 2020 inclus

Suite au gel des délais concernant les consultations publiques en date du 12 mars 2020, la consultation du public concernant le projet d'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2020-2021 a été interrompue après 17 jours de consultation. Le **décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19** ayant autorisé la reprise du délai de consultation, celle-ci est remise à la consultation du public pour le délai restant à savoir 4 jours.

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral fixant **les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse** : en application des articles L.424-2, R.429-2 et R429-3 du code de l'environnement, il est proposé une période d'ouverture générale de la chasse du 23 août 2020 au matin au 1<sup>er</sup> février 2021 au soir pour une majorité des gibiers et quelques périodes d'ouverture exceptionnelle de la chasse pour un certain nombre d'espèces ou catégories d'espèces chassables.

Toutefois, et afin de répondre au mieux aux principes énoncés par le gouvernement en matière de gestion de la crise sanitaire, de nouvelles dates seront intégrées dans l'arrêté suite à la consultation :

- 15 mai pour sanglier, lapin et renard au lieu du 15 avril, pour permettre un arrêté en corrélation avec les mesures liées au confinement
- 15 juin pour le brocard au lieu du 15 mai, pour répondre à une demande de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin.

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cédex ;
- par courriel à : [ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr)

L'adjoint au directeur  
chef du service eau, environnement  
et espaces naturels

Pierre SCHERRER

